



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 583-17

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général, trésorier et greffier adjoint de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le règlement suivant :

583-17 Règlement numéro 583-17 sur l'eau potable, abrogeant et remplaçant le Règlement 416

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Gaétan Bussières, directeur général, trésorier et greffier adjoint de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 4^e jour de décembre 2018, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 4^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018

Le directeur général, trésorier et greffier adjoint,
Gaétan Bussières